



## Carte professionnel a la prefecture (cqp)

-----  
Par Visiteur

BONJOUR,  
JE VOUS EXPLIQUE MA SITUATION, EYAN ETAIS AGENT DE SECURITE DE 2008 A 2010 JE ME SUIS RETROUVER AU CHOMAGE CAR LA PREFECTURE M A TOUJOUR PAS DELIVRER DE CARTE PROFESSIONNEL OU UNE AUTORISATION PREALABLE POUR UNE FORMATION CQP..(DEMANDE FAITE DEPUIS 2009)...LE 02 OCTOBRE 2009 J AI DEMANDER UNE REQUETTE POUR UN EFFACEMENT DE CASIER B2 CE QUI M A ETAIS ACCORDER LORS DU JUGEMENT ET MON CASIER 3 ET AUSSI VIERGE...QUAND JE TELEPHONE A LA PREFECTURE DE PARIS (AU SERVICE DES AGENT DE SECURITE) ILS ME DISENT QUE DES DATENT SON PRESENTE DANS LEURS ORDINATEURS ET QUE MON DOSSIER ES TOUJOUR EN QUETTE D UNE ENQUETTE SUITE A DES ENTECEDENTS JUDICIAIRE QUI DATENT DE 1996/1997/1998 AUJOURD HUI J AI 31 ANS A CETTE EPOQUE J ETAIS MINEURS..J AI ECRIS AU CNIL POUR QU IL M AIDE A EFFACER LE FICHIER STIC ET LA AUSSI MON DOSSIER ES EN COURS D INSTRUCTION...J AIMERAIS SAVOIR COMMENT FAIRE POUR OBTENIR MA CARTE PROFESSIONNEL POUR QUE JE PUISSE TRAVAILER CAR JE N ES QUE DE L EXPERIENCE DANS LA SECURITE, JE SUIS MARIER ET J AI BESOIN DE TRAVAILER JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE ET JE NE SAIS MEME PAS SI JE PEUT COMMENCER UNE DEMARCHE CONTRE LA PREFECTURE POUR FOUILLER DANS MON PASSE...VEUILLEZ S IL VOUS PLAIT M EXPLIQUER QU ELLE ES LE MEILLEURS MOYEN EN DROIT POUR QUE JE PUISSE ENFIN AVOIR UNE CARTE PROFESSIONNEL ET TRAVAILLER COMME TOUT LE MONDE?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends très bien votre situation.

Cependant votre demande est en cours d'examen aussi bien auprès de la préfecture que de la CNIL .

De ce fait tant que les procédures n'auront pas pris fin la préfecture ne peut pas vous délivrer votre carte professionnelle.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

MERCI DE VOTRE REPONSE MAIS COMMENT ES QUE JE PEUT FAIRE POUR ACCELER LES CHOSES DANS LE SENS POSITIF?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Malheureusement vous ne pouvez rien faire hormis les relancer.

Je sais que les démarches sont parfois longues mais rien ne peut être fait.

Cordialement